



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
24 juillet 2015
Français
Original : anglais

Conférence des Parties
Comité de la science et de la technologie
Douzième session
Ankara, 13-16 octobre 2015
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Résultats de la troisième Conférence scientifique
au titre de la Convention

Résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification et recommandations pratiques qui en sont issues

Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie

Résumé

La troisième Conférence scientifique au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'est tenue du 9 au 12 mars 2015 parallèlement à la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST). La Conférence avait pour thème : « Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable : contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles ».

La troisième Conférence scientifique au titre de la Convention avait pour but de produire des résultats scientifiques de qualité qui puissent éclairer la formulation des politiques et le dialogue dans le cadre de la Conférence des Parties. Les principales conclusions scientifiques et pratiques qui sont issues de la Conférence sont communiquées au CST, à sa douzième session, dans le rapport de la quatrième session extraordinaire du Comité¹.

Après la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, l'Interface science-politique a passé en revue les résultats de la Conférence et formulé des propositions pratiques à l'intention du CST, pour examen.

En application des dispositions de la décision 21/COP.11, le présent document contient : a) un rapport établi par le Bureau du CST sur l'organisation de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention; b) les propositions pratiques formulées par l'Interface science-politique à partir des résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention; et c) de nouvelles questions de fond concernant les futures activités scientifiques de la Convention réunies par l'Interface science-politique.

¹ ICCD/CST(S-4)/3.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Considérations générales	1–8	3
II. Rapport sur l’organisation de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention	9–18	4
III. Propositions pratiques issues de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et nouvelles questions de fond à traiter dans le cadre des futures activités scientifiques au titre de la Convention	19–44	6
A. Propositions pratiques issues de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	21–42	6
B. Questions nouvelles de politique générale concernant les activités futures fondées sur des données scientifiques de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	43	15
C. Critères pour de nouvelles orientations théoriques	44	17
IV. Conclusions et propositions	45–46	18

I. Considérations générales

1. Conformément aux dispositions figurant au paragraphe 1 a) de la décision 13/COP.8 et aux paragraphes 19 et 20 de la décision 21/COP.11, la Conférence des Parties a décidé qu'à l'avenir chaque session du CST se tenant pendant l'intersession serait organisée essentiellement sous la forme d'une conférence scientifique et technique.

2. Depuis lors, trois conférences scientifiques ont été organisées. La première, qui s'est tenue du 22 au 24 septembre 2009 à Buenos Aires, était consacrée au thème suivant : « Le suivi et l'évaluation, des points de vue biophysique et socioéconomique, de la désertification et de la dégradation des terres en tant qu'instruments d'appui à la prise de décisions en matière de gestion des terres et des ressources en eau ». La deuxième s'est déroulée du 9 au 12 avril 2013 à Bonn (Allemagne) sur le thème suivant : « Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résistance des zones arides, semi-arides et subhumides sèches ».

3. La troisième Conférence scientifique au titre de la Convention s'est tenue du 9 au 12 mars 2015 à Cancún (Mexique) en même temps que la quatrième session extraordinaire du CST. Conformément aux dispositions de la décision 18/COP.10, cette conférence portait sur le thème suivant : « Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable : contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles ».

4. La troisième Conférence scientifique visait à produire des résultats scientifiques de qualité susceptibles d'éclairer la formulation des politiques et le dialogue à la Conférence des Parties. Les principales conclusions scientifiques et les implications pratiques issues de la Conférence sont communiquées au CST, à sa douzième session, dans le rapport de la quatrième session extraordinaire du Comité².

5. Après la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, l'Interface science-politique³ a passé en revue les résultats de la Conférence et élaboré des propositions concrètes à soumettre au CST à sa douzième session, pour examen, conformément à son mandat énoncé dans la décision 23/COP.11, à savoir analyser et synthétiser les résultats scientifiques et recommandations pertinents issus des conférences scientifiques tenues sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), y compris celles qui vont se tenir au titre de la Convention, et les traduire en propositions devant être étudiées par le CST.

6. Au paragraphe 27 de sa décision 21/COP.11, la Conférence des Parties a également demandé à l'Interface science-politique d'adresser au Bureau du CST des propositions concernant les thèmes des futures conférences scientifiques au titre de la Convention, qui seraient ensuite examinées par la Conférence des Parties.

7. En application des dispositions de la décision 21/COP.11, ce document contient : a) un rapport établi par le Bureau du CST sur l'organisation de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention; b) les propositions pratiques issues de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, élaborées par

² ICCD/CST(S-4)/3.

³ La composition de l'Interface science-politique est la suivante : a) les cinq membres du Bureau du CST; b) cinq scientifiques, soit un pour chacune des régions visées dans les annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional; c) dix scientifiques sélectionnés par le Bureau du CST par la voie d'un appel d'offres, dans le respect de l'équilibre entre régions et entre disciplines; et d) trois observateurs, à savoir un représentant d'une organisation de la société civile, un représentant d'une organisation internationale et un représentant d'une organisation compétente du système des Nations Unies (décision 23/COP.11).

l'Interface science-politique; et c) les nouvelles questions de fond que l'Interface science-politique estime devoir être traitées dans le cadre des futures activités scientifiques au titre de la Convention, en accord avec les propositions sur les futurs mécanismes institutionnels qui figurent dans le document ICCD/COP(12)/CST/4.

8. Les propositions de l'Interface sont à examiner en parallèle avec le document ICCD/CST(S-4)/3, ces deux éléments devant en fin de compte contribuer à une décision correspondante de la Conférence des parties, en conformité avec les dispositions de la Convention.

II. Rapport sur l'organisation de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention

9. La troisième Conférence scientifique a été organisée par le groupement « Scientific and Traditional Knowledge for Sustainable Development » (STK4SD) (Connaissances scientifiques et traditionnelles pour un développement durable), désigné par le Bureau du CST à sa réunion des 29 et 30 octobre 2012. Ce groupement est composé de cinq grandes organisations scientifiques (Agropolis International, DesertNet International, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, l'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'Institut argentin de recherche sur les zones arides), et de deux partenaires associés (l'Institut pour l'environnement et le développement durable, du Centre commun de recherche de la Commission européenne, et le Desertification Research Centre de l'Université de Sassari). Le mémorandum d'accord entre le secrétariat et le groupement STK4SD (représenté par Agropolis International) a été signé le 27 septembre 2013 à Windhoek.

10. La Conférence a été organisée sous la conduite du Comité directeur, composé de représentants du Bureau du CST, du STK4SD, du secrétariat de la Convention et du pays hôte (le Mexique). Le Comité consultatif scientifique, dont les membres avaient été choisis par le Comité directeur à la réunion qu'il a tenue le 14 septembre 2013 à Windhoek, a dirigé toutes les activités scientifiques organisées en prévision de la conférence.

11. Un appel à présenter des résumés, ouvert du 13 juin au 28 septembre 2014, a donné lieu à l'envoi de 206 résumés, dont 52 (25 %) provenant d'Asie, 39 (19 %) d'Amérique latine et des Caraïbes, 37 (18 %) d'Afrique, 21 (10 %) de Méditerranée septentrionale et 18 (9 %) d'Europe centrale et orientale. Au total, 39 résumés (soit 19 %) ont été soumis par des pays ne relevant d'aucune annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional ou ayant le statut d'observateur au regard de la Convention. Tous les résumés ont été passés en revue par le Comité consultatif scientifique; neuf n'ont pas été acceptés parce qu'il a été estimé qu'ils ne portaient pas sur le thème de la Conférence. Tous les résumés acceptés ont été publiés dans un recueil et présentés à la Conférence lors de séances avec projections⁴.

12. Un rapport préparatoire⁵ destiné à étayer les débats tenus lors de la Conférence a été établi sous la direction du Comité consultatif scientifique à l'aide des contributions d'un groupe pluridisciplinaire d'experts. Ce rapport était axé sur le thème

⁴ Le recueil des résumés peut être consulté à l'adresse suivante : <http://3sc.unccd.int/documents-outputs/preparatory-documents/book-of-abstracts>.

⁵ M. S. Reed, L. C. Stringer (2015). *Impulse Report – Climate change and desertification : Anticipating, assessing & adapting to future change in drylands*. Document établi avec le concours d'un groupe international d'experts. Présenté à la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Agropolis International, Montpellier, France. ISBN : 978-2-35682-379-3. Disponible à l'adresse suivante : <http://3sc.unccd.int/documents-outputs/preparatory-documents/impulse-report>.

suisant : « Changements climatiques et désertification : anticiper et évaluer les changements à venir dans les zones arides et s'y adapter ». La synthèse du rapport telle qu'elle figure dans le document ICCD/CST(S-4)/2 a été présentée à la Conférence, pour discussion.

13. La Conférence comportait trois grands volets : a) diagnostic des contraintes; b) réponses; et c) suivi et évaluation. Chacun de ces volets a fait l'objet de présentations, et d'autres exposés ont porté sur des questions précises telles que les savoirs autochtones et traditionnels, les synergies avec les autres Conventions de Rio et les mesures mises en œuvre au Mexique, pays hôte de la Conférence.

14. La Conférence s'est déroulée sous une forme novatrice et participative visant à renforcer les échanges entre les personnes présentes. Les organisateurs ont choisi une structure et un programme donnant la priorité aux débats portant sur les questions soulevées dans le rapport préparatoire et lors des présentations des participants. Chaque séance a débuté par un discours introductif, auquel ont succédé des ateliers tenus en parallèle, consistant en débats autour des présentations. Les principaux thèmes de discussion et les principales conclusions des 15 ateliers ont ensuite été présentés dans le cadre d'une séance plénière.

15. La troisième Conférence scientifique au titre de la Convention a réuni 289 participants (67 % d'hommes et 33 % de femmes) originaires de 90 pays, dont 73 étaient officiellement représentés.

16. Cent vingt-neuf participants étaient issus de la communauté scientifique, 105 représentaient des États Parties, 24 des organisations intergouvernementales, 22 des organisations de la société civile, et 9 des entités du système des Nations Unies.

17. Les participants venus d'Amérique latine et des Caraïbes étaient en plus grand nombre (82 participants, soit 32 % du total), suivis des participants venus d'Asie (49 participants, soit 19 %), d'Afrique (35 participants, soit 14 %), de Méditerranée septentrionale (24 participants, soit 8 %) et d'Europe centrale et orientale (13 participants, soit 5 %). En outre, 53 participants (21 %) venaient de pays ne relevant pas d'une annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional, ou de pays ayant le statut d'observateur⁶.

18. Quatre-vingt-dix-neuf participants ont répondu à une enquête de satisfaction distribuée lors de la séance plénière clôturant la Conférence. Les résultats ont fait apparaître que la plupart des participants avaient un niveau universitaire supérieur ou étaient titulaires d'un doctorat. Plus de 60 % des personnes ayant répondu au questionnaire étaient titulaires d'un master ou d'un doctorat, 23 % étaient enseignants et 11 % n'avaient qu'un diplôme du niveau de la licence. Sur une échelle d'évaluation allant de « très satisfait » à « très mécontent », les participants à l'enquête se sont déclarés dans l'ensemble « satisfaits » de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention. Les séances plénières ont obtenu le taux de satisfaction le plus élevé, les séances de présentation, les ateliers et les manifestations parallèles ayant été légèrement moins appréciés. Certaines personnes ont fait observer que la brièveté du temps imparti et l'exiguïté des salles avaient empêché d'approfondir les échanges avec les intervenants.

⁶ Les représentants d'organisations intergouvernementales et d'entités du système des Nations Unies ne sont pas pris en compte dans ces estimations.

III. Propositions pratiques issues de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et nouvelles questions de fond à traiter dans le cadre des futures activités scientifiques au titre de la Convention

19. L'Interface science-politique a étudié : a) le rapport préparatoire établi en prévision de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention; b) les observations formulées par les 22 membres de l'Interface ayant participé à la Conférence; c) les rapports portant sur les 15 ateliers organisés pendant la Conférence; d) les contributions des organisateurs de la conférence et de ses intervenants, obtenues lors d'entretiens semi-directifs et de consultations par courrier électronique; et e) le rapport final du CST sur sa quatrième session extraordinaire, tel qu'il figure dans le document ICCD/CST(S-4)/3.

20. L'Interface science-politique a également passé en revue les résultats des deux premières conférences scientifiques en analysant les rapports et publications connexes, ainsi que les éclairages donnés, dans le cadre d'enquêtes et d'entretiens, par des membres éminents de la communauté scientifique et des responsables gouvernementaux et non gouvernementaux, qui connaissaient les activités liées à la Convention ou avaient un lien avec elles. Cette étude a montré que les conférences scientifiques servaient non seulement à traiter certains thèmes précis, mais également à améliorer progressivement la compréhension de tous les aspects de la DDTS. Certains sujets, certaines positions scientifiques et certaines lacunes dont il avait été question au cours des première et deuxième Conférences scientifiques ont resurgi lors de la troisième, ce qui a mis en lumière quelques principes scientifiques fondamentaux et incontournables relatifs à la DDTS, dont l'Interface science-politique devait tenir compte (voir également les documents ICCD/COP(12)/CST/4 et ICCD/COP(12)/CST/INF.2).

A. Propositions pratiques issues de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

21. La troisième Conférence scientifique au titre de la Convention s'est déroulée sous une forme novatrice et participative permettant d'étudier de façon approfondie les liens entre les systèmes biophysiques et sociaux, ainsi qu'entre les scientifiques et les décideurs, l'accent étant mis sur la vulnérabilité aux effets conjugués de la DDTS et des changements climatiques. Les changements climatiques sont un facteur potentiel de dégradation des terres, et cette dégradation, lorsqu'elle résulte de l'utilisation des terres, peut jouer un rôle dans les changements climatiques. Il convient de mieux comprendre cette interdépendance, ainsi que les rôles respectifs des changements climatiques et de l'activité humaine. Les débats qui ont eu lieu lors de la Conférence ont montré que, pour combler les principales lacunes dans les connaissances, il fallait orienter la recherche scientifique dans une direction interdisciplinaire et translationnelle privilégiant le service rendu aux populations sur le terrain.

22. L'analyse et l'évaluation des résultats de la Conférence ont permis à l'Interface science-politique de formuler à l'intention du CST, pour examen, les propositions ci-après, dont le Comité pourrait éventuellement s'inspirer pour faire des recommandations à la Conférence des Parties. Les mesures envisagées ont pour but d'améliorer les relations entre les secteurs scientifique, technique et décisionnaire et la société civile et de mieux fonder les décisions visant à réduire la vulnérabilité des socioécosystèmes aux effets de la DDTS et des changements climatiques.

23. Les propositions de l'Interface science-politique, dont les fondements scientifiques sont brièvement exposés, sont classées selon les trois principaux axes de la Conférence : a) diagnostic des contraintes; b) réponses; et c) suivi et évaluation.

1. Diagnostic des contraintes

24. Si tous les processus relatifs à la dégradation des terres et aux effets changements climatiques sont bien connus, les interactions entre ces processus et entre les systèmes sociaux et biophysiques le sont bien moins.

Proposition 1 : La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification encourage le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à mener des recherches sur les liens entre la désertification et dégradation des sols et les changements climatiques et sur les répercussions de ces phénomènes sur le bien-être de l'être humain. L'Interface science-politique est également invitée à entreprendre avec le GIEC des actions conjointes et coordonnées sur ces questions.

Proposition 2 : Afin de réduire le délai qui s'écoule entre la création de connaissances et leur application concrète, il est proposé au Comité de la science et de la technologie (CST) de demander à l'Interface science-politique de fournir des notes d'orientation sur les applications pratiques des dernières avancées des activités de recherche scientifique relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse (DDTS), ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres. À cet égard, il est proposé de mettre le secrétariat à contribution en lui demandant d'informer l'Interface science-politique des activités en cours pertinentes pour l'élaboration des notes.

25. Les principaux phénomènes climatiques susceptibles, en interaction avec la dégradation des terres, de menacer les moyens de subsistance, sont des événements météorologiques extrêmes tels la sécheresse, le stress thermique et l'augmentation de la température du sol et du taux d'évapotranspiration. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁷, les épisodes de sécheresse sont susceptibles, d'ici à la seconde moitié du XXI^e siècle, de s'aggraver et de durer plus longtemps, et les changements climatiques vont réduire sensiblement les ressources en eau de surface et en eau souterraine renouvelables dans la plupart des régions sous-tropicales arides.

Proposition 3 : Les Parties et les organisations et réseaux régionaux sont encouragés à élaborer ensemble des politiques et programmes de gestion de la sécheresse et de sécurisation de l'approvisionnement en eau pour faire face aux effets conjugués de la sécheresse et de la dégradation des terres.

⁷ GIEC (IPCC), 2013 : Changements climatiques 2013 : les éléments scientifiques (Climate Change 2013 : The Physical Science Basis). Contribution du groupe de travail I au Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (sous la dir. de T. F. Stocker, D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S. K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex et P. M. Midgley), Cambridge University Press, Cambridge (Royaume-Uni) et New York, NY, États-Unis, 1 535 pages (en anglais seulement; résumé en français disponible à l'adresse : http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg1/WG1AR5_SummaryVolume_FINAL_FRENCH.pdf).

26. De par leur nature intersectorielle, les changements climatiques et la dégradation des terres et désertification entraînent une combinaison de difficultés dont les effets s'exercent déjà sur les interactions entre sécurité alimentaire, santé, perte des moyens d'existence et pauvreté.

Proposition 4 : Les Parties et les organisations et institutions concernées sont encouragées à mettre au point et à utiliser une approche systémique pour évaluer la vulnérabilité et les capacités d'adaptation.

Proposition 5 : Le Comité de la Science et de la technologie (CST), en consultation avec l'Interface science-politique, est encouragé à réfléchir à la façon dont pourrait être mis au point un guide énonçant les principes généraux d'une approche systémique de la recherche transdisciplinaire et de l'élaboration des politiques tenant compte des interactions entre la dégradation des sols, les changements climatiques et la diversité biologique et entre les systèmes socioéconomiques et biophysiques. Ce guide pourrait montrer comment utiliser de façon optimale les connaissances locales, traditionnelles et scientifiques, et instituer une collaboration efficace entre les décideurs, les scientifiques et les autres parties prenantes pour répertorier les méthodes les plus efficaces d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation desdits changements fondée sur la gestion des terres et de remise en état des terres dégradées.

2. Réponses

27. Il existe un certain nombre de pistes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des écosystèmes et des populations humaines. D'aucuns disent que l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres et la gestion durable des terres sont de nature à réduire la dégradation des terres tout en permettant une adaptation aux changements climatiques et, souvent, à protéger ou renforcer la diversité biologique, ce qui permet de les considérer comme des solutions « triplement gagnantes ».

28. Pour s'adapter aux changements climatiques tout en luttant contre la dégradation des terres, il faudra compter avec les priorités, les besoins et les points de vue divers et souvent contradictoires des différentes parties prenantes. En matière de production et d'évaluation des connaissances, la coopération permet de mieux résoudre les problèmes, rend les populations plus réceptives aux solutions et les prédispose davantage à les adopter. Pour que des stratégies efficaces et réalisables d'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres soient mises en œuvre, il est essentiel d'y impliquer les différents acteurs dès la phase initiale, qui consiste à inventorier les problèmes, et jusqu'aux phases finales que sont la prise de décisions, l'exécution et le suivi.

Proposition 6 : Les Parties sont encouragées à impliquer les différents acteurs de façon systématique, en faisant appel à ce qui se fait de plus avancé en matière d'élaboration de processus participatifs, de systèmes de gestion des connaissances et de moyens de communication.

Proposition 7 : Les Parties sont invitées à rechercher et à favoriser continuellement de nouvelles approches collaboratives multisectorielles associant les entreprises, la sphère politique, la communauté scientifique et la société civile, notamment au niveau des communautés locales, et à prendre ainsi en compte le rôle des différents registres de connaissances (notamment les savoirs locaux et traditionnels) et les moyens modernes permettant d'en optimiser l'utilisation afin d'accroître la capacité d'adaptation. Dans ce cadre, il convient d'aider les petites et moyennes entreprises et les organisations de la société civile ayant un intérêt direct dans le développement durable aux échelons local, national ou régional, à mettre en place des réseaux collaboratifs contribuant au succès de l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres.

29. L'importance des connaissances locales et traditionnelles est de plus en plus largement reconnue pour la mise au point de pratiques durables de gestion des terres visant à réduire la vulnérabilité. Les techniques de gestion durable des terres doivent souvent leurs progrès aux pratiques traditionnelles locales, ou en profitent. En outre, les techniques de gestion durable des terres sont souvent adaptées à des environnements biophysiques ou socioculturels particuliers. C'est pourquoi il est difficile de promouvoir leur adoption et leur transposition à plus grande échelle. La mise à l'essai et la validation scientifiques des techniques locales et traditionnelles peuvent améliorer leur pertinence aux yeux des décideurs et leur applicabilité à différents environnements.

Proposition 8 : Les Parties sont encouragées à appuyer les mécanismes de nature à garantir la prise en compte et l'utilisation des savoirs locaux et traditionnels.

Proposition 9 : Les Parties et les organisations et institutions concernées sont invitées à mettre à l'essai et à valider scientifiquement les savoirs locaux et traditionnels relatifs aux techniques de gestion durable des terres dans le cadre de projets et de programmes et à effectuer les arbitrages possibles.

Proposition 10 : Les Parties sont invitées à combiner les connaissances scientifiques et les savoirs locaux et traditionnels lors de la mise au point d'indicateurs pertinents aux niveaux national et local.

30. Dans les zones arides, la forte variabilité pluviométrique et les périodes de sécheresse imprévisibles ont conduit à l'adoption de systèmes d'utilisation des terres, de structures de gouvernance et de processus qui tiennent compte de ces incertitudes et y répondent par une utilisation souple et mobile du capital naturel de ces zones. Le transfert des connaissances relatives aux zones arides (y compris toutes les formes de connaissance) présente donc le plus grand intérêt pour tous, et doit être encouragé dans la mesure où il peut éclairer efficacement l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres dans d'autres contextes.

Proposition 11 : L'Interface science-politique est chargée d'analyser, dans le cadre de son programme de travail pour 2016-2017, les connaissances et les données d'expérience locales et traditionnelles en matière d'utilisation des terres concernant la sécheresse dans les zones arides et d'en évaluer le potentiel dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres dans les zones arides et également dans les zones pour lesquelles on prévoit une augmentation des sécheresses et des autres phénomènes liés aux changements climatiques prévus.

31. L'échange de connaissances, qu'elles soient fondées sur la science ou sur les connaissances locales ou traditionnelles, ou proviennent de ces trois sources, revêt une importance fondamentale pour la gestion des terres, le développement rural et le bien-être humain. Des modèles améliorés et plus efficaces d'échange de connaissances sont nécessaires pour renforcer les connaissances sur les solutions d'adaptation aux changements climatiques et de gestion durable des terres. Les technologies modernes de l'Internet et de la téléphonie mobile offrent de nouvelles possibilités à cet égard.

Proposition 12 : La Conférence des Parties ayant encouragé, à sa onzième session, la constitution d'un groupement indépendant de réseaux scientifiques sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et de plateformes régionales de la science et de la technologie, les deux pouvant interagir avec l'Interface science-politique aux fins de la prestation de conseils scientifiques (décision 23/COP.11), afin de permettre des échanges de connaissances régionaux et mondiaux supplémentaires, les Parties sont vivement encouragées à renforcer les réseaux nationaux et à coopérer entre elles pour renforcer les réseaux de connaissances et les réseaux scientifiques régionaux et mondiaux. Ces réseaux doivent contribuer à améliorer l'interaction entre les diverses parties prenantes et à soutenir l'apport et l'échange de formes multiples de connaissances sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), la gestion durable des terres et les stratégies efficaces d'adaptation fondée sur la gestion des terres. Il faudrait tirer parti à cet égard des efforts visant à mettre en place le « portail de portails » pour la DDTS dénommé « Portail de partage des connaissances scientifiques ».

Proposition 13 : Il est demandé au secrétariat de poursuivre le développement du Portail de partage des connaissances scientifiques pour en faire un portail de connaissances permettant le transfert de connaissances à partir de sources multiples, y compris de sources sur l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres. Le Portail de partage des connaissances scientifiques facilite et promeut l'accès aux connaissances pertinentes par diverses voies de communication, utilisant l'Internet et la téléphonie mobile.

32. Les stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres doivent être intégrées activement dans la planification des politiques pour permettre une adaptation efficace sur le terrain.

Proposition 14 : Les Parties sont invitées à intégrer l'adaptation aux effets conjugués des changements climatiques et de la dégradation des terres dans leurs stratégies de développement nationales.

33. Une gouvernance appropriée, conjuguée à des incitations et des désincitations pour éviter les erreurs d'adaptation, peuvent favoriser l'adoption de mesures d'adaptation et faire en sorte que des outils public-privé comme la certification des produits et d'autres incitations fondées sur le marché atteignent leur objectif avec des coûts de transaction et des coûts sociaux moindres.

Proposition 15 : Les parties sont invitées à renforcer leur soutien à des travaux sur les systèmes susceptibles de déterminer des points d'appui pour des interventions potentielles concernant l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres. Cela engloberait des travaux sur la modélisation des incidences de scénarios parallèles dont le financement descendant et ascendant, sur la délimitation de chaînes de valeur qui mettent en évidence la valeur de marché et la valeur non marchande, et sur la quantification des avantages socioéconomiques environnementaux et culturels du point de vue de l'ensemble des parties concernées.

Proposition 16 : Les Parties sont invitées à élaborer des politiques qui permettent la mise en œuvre d'une gestion durable des terres et de stratégies d'adaptation fondée sur la gestion des terres aux changements climatiques, en offrant des incitations et des désincitations fondées sur le marché pour promouvoir l'adaptation et éviter les erreurs d'adaptation, en envisageant des options de gouvernance comme les systèmes de paiement des services écosystémiques.

Proposition 17 : Les initiatives scientifiques existantes sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et sur l'économie de la dégradation des terres sont invitées à élaborer, en consultation avec l'Interface science-politique, un guide de l'utilisateur décrivant les incitations et les désincitations en matière de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres, y compris les outils public-privé comme la certification des produits et autres incitations fondées sur le marché.

34. Les utilisateurs des terres n'en étant pas nécessairement les propriétaires, l'absence de droits de propriété peut limiter l'efficacité des incitations concernant l'adaptation. C'est le cas en particulier pour les petits exploitants qui sont déjà soumis à de fortes contraintes en raison de l'instabilité des prix alimentaires et de la variabilité croissante du climat.

Proposition 18 : Les Parties sont invitées à veiller à ce que les politiques qui régissent les droits à la terre et au capital naturel, y compris les politiques des grands investisseurs étrangers du secteur privé, soient viables socialement et écologiquement et apportent des avantages à long terme aux petits exploitants et aux populations des régions où elles sont appliquées.

35. La sensibilisation insuffisante du public est un autre obstacle important à l'adoption de mesures d'adaptation. Les organisations de la société civile et les services de vulgarisation peuvent soutenir l'apprentissage social⁸ en utilisant le langage et les technologies de l'information et de la communication appropriés. Elles peuvent contribuer à renforcer la confiance et la compréhension tout en conciliant les besoins des collectivités locales, les demandes des consommateurs, et les impératifs de la recherche et des politiques publiques, de façon à permettre une action concertée entre les acteurs concernés, et à réduire le temps de latence entre la production des connaissances et leur application.

Proposition 19 : Les Parties devraient inciter les organisations de la société civile et les services de vulgarisation à soutenir l'apprentissage social au sujet de la dégradation des terres, des changements climatiques, de la gestion durable des terres et de l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres en utilisant le langage et les technologies de l'information et de la communication appropriés.

36. L'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres offre un moyen de mobiliser un appui financier plus important et de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il reste cependant à déterminer la façon dont on pourra attirer des fonds pour soutenir ces activités et quelles ressources sont disponibles, à quelle échelle et pour quelles parties prenantes.

Proposition 20 : Le Mécanisme mondial est invité à aider les pays touchés Parties à recenser des sources nationales et étrangères et des sources novatrices de financement pour l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres et à y accéder.

3. Suivi et évaluation

37. Un nombre croissant d'indices biophysiques de la dégradation des terres peuvent être estimés à moindre coût grâce à la télédétection. Les données de télédétection donnent des renseignements sur les changements intervenant à de multiples échelles spatiales, ce qui permet de repérer les principales zones où des interventions ciblées doivent être menées d'urgence et offre une base pour évaluer l'efficacité de la gestion durable des terres.

Proposition 21 : L'Interface science-politique, appuyée par le secrétariat, doit être invitée à examiner les progrès concernant le développement d'observatoires internationaux interopérables (à titre d'exemple, le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) que mettent en place actuellement le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), le Système mondial d'observation du climat (SMOC), le Système mondial d'observation de la biodiversité (GPOS)

⁸ L'apprentissage social est défini comme un changement de compréhension qui dépasse l'échelle des individus pour s'inscrire dans des unités sociales ou des communautés de pratique plus étendues par le jeu des interactions sociales entre les acteurs des réseaux sociaux. Reed, M. S., Evely, A. C., Cundill, G., Fazey, I., Glass, J., Laing, A., Newig, J., Parrish, B., Prell, C., Raymond, C. et Stringer, L. C., 2010. « What is social learning? », *Ecology and Society* 15(4): r1.

et le programme UNEP Live du PNUE en vue de promouvoir les investissements (en ressources financières et humaines) dans le développement d'un Système mondial d'observation des zones arides (GTOS), qui intègre et valide les données de télédétection par des observations au sol, et/ou de veiller à ce que les besoins de suivi et d'évaluation concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et la neutralité en matière de dégradation des terres soient pleinement intégrés dans les initiatives actuelles de collecte systématique des observations sur l'environnement. L'Interface science-politique pourrait, à titre d'exemple, étudier la possibilité de créer un groupe thématique spécial sur la DDTS et la gestion durable des terres au sein du GEOSS, ce qui renforcerait les activités et la visibilité de la Convention sur la lutte contre la désertification en tant que partenaire du GEO, ou il pourrait chercher à établir des liens avec le programme Copernicus de surveillance de la Terre afin d'améliorer encore la mobilisation sur les questions liées à la dégradation des terres et à la désertification et la visibilité de ces questions au niveau mondial.

38. Les données de télédétection doivent être intégrées avec les observations au sol et validées par celles-ci. De plus, étant donné les types d'interaction susceptibles de se produire entre les changements climatiques et la dégradation des terres, le suivi et l'évaluation doivent considérer à la fois les changements biophysiques et les changements socioéconomiques découlant de l'adaptation. Les données socioéconomiques (qui sont souvent des données qualitatives) sont donc essentielles pour recouper et compléter les données biophysiques. En adoptant une méthode hiérarchisée pour élaborer les indicateurs, on peut parvenir à concevoir des indicateurs pertinents localement qui soient utiles à toutes les parties prenantes, à partir d'un ensemble d'indicateurs de base qui permettent des comparaisons à différentes échelles, et contribuent également à l'information sur l'état des terres.

39. Afin de suivre les progrès sur le plan de la neutralité en matière de dégradation des terres et d'appuyer l'élaboration et la réalisation des politiques, des observatoires nationaux intégrés chargés d'évaluer les effets de la dégradation des terres, des changements climatiques, de la gestion durable des terres et de l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres doivent être créés et gérés. Pour être efficaces, ces observatoires nationaux doivent être soutenus par tous les secteurs nationaux concernés (notamment les ministères chargés de l'environnement, de l'éducation, du développement, des infrastructures et de l'agriculture), proposer des activités de renforcement des capacités (sensibilisation des décideurs et des utilisateurs des terres aux effets socioéconomiques et écologiques de la désertification de la dégradation des terres et de la sécheresse) et offrir des activités de formation et des incitations aux membres des communautés rurales afin qu'ils participent activement au suivi de l'état de leurs terres.

Proposition 22 : Les Parties sont invitées à soutenir et à financer la création ou le développement, selon qu'il convient, d'observatoires nationaux intégrés pour évaluer l'état de la dégradation des terres et les effets des changements climatiques, la gestion durable des terres et l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres, et à contribuer activement aux initiatives mondiales communes d'information au sujet de l'état des terres.

Proposition 23 : Les pays développés Parties et les organisations techniques et financières compétentes, y compris celles du secteur privé, sont invités à accorder un appui supplémentaire aux pays touchés Parties pour la création et la gestion de systèmes nationaux de suivi et pour le renforcement des capacités afin de faciliter la participation de tous les partenaires au suivi de la gestion durable des terres.

Proposition 24 : Le Comité de la science et de la technologie (CST), en consultation avec l'Interface science-politique, est invité à étudier des modalités pour élaborer un guide de l'utilisateur à l'intention des chercheurs et des décideurs sur la manière d'associer les citoyens à un suivi participatif (processus ascendant) relié à l'action des pouvoirs publics (processus descendant), afin de soutenir l'action menée aux échelons local et national pour relier les interventions concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et les efforts de développement durable. Il faudrait idéalement élaborer ce guide en collaboration avec les autres Conventions de Rio pour qu'il soit plus efficace et afin de réduire les chevauchements.

40. Un cadre d'évaluation commun aux trois Conventions de Rio permettrait un suivi global efficace des multiples services écosystémiques et mettrait en évidence les avantages multiples d'une gestion durable des terres offrant un large éventail d'options éprouvées pour l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres, la préservation de la diversité biologique, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire.

41. Un cadre théorique et méthodologique pour l'évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations humaines à la dégradation des terres et aux changements climatiques a été proposé dans l'Impulse Report (Reed et Stringer, 2015). Un cadre sur la résilience, les voies d'adaptation et l'évaluation des changements (cadre RATPA), élaboré par l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO) en partenariat avec le Comité consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a également été présenté à la troisième Conférence scientifique de la Convention sur la désertification en tant qu'outil pour harmoniser les méthodes et le suivi en fonction d'objectifs communs, contribuer à des stratégies intégrées, et rechercher des synergies entre les Conventions de Rio en matière de d'établissement de rapports.

Proposition 25 : Les Parties sont invitées à faire en sorte que les trois Conventions de Rio et leurs organes scientifiques coopèrent étroitement, et le secrétariat de la Convention sur la désertification est invité à promouvoir une coopération plus poussée avec les secrétariats de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique afin d'élaborer un cadre commun pour l'évaluation et le suivi entre les trois Conventions de Rio. Le cadre sur la résilience, les voies d'adaptation et l'évaluation des changements et les cadres d'évaluation proposés dans l'Impulse Report (Reed et Stringer, 2015) devraient être considérés comme une base possible pour une démarche commune.

42. Qualitativement, la neutralité en matière de dégradation des terres est un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources nécessaires pour soutenir les fonctions et les services écosystémiques et pour maintenir ou améliorer la sécurité

alimentaire restent stables ou augmentent sur des échelles temporelles et spatiales déterminées. Cependant, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour étayer cette notion sur le plan scientifique.

Proposition 26 : Dans le cadre de son programme de travail pour 2016-2017, l'Interface science-politique est chargée d'élaborer un guide de l'utilisateur pour appliquer la neutralité en matière de dégradation des terres au niveau national, y compris un cadre conceptuel pour la mise en pratique de la neutralité qui s'appuie sur toutes les formes de connaissances.

B. Questions nouvelles de politique générale concernant les activités futures fondées sur des données scientifiques de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

43. L'Interface science-politique s'est appuyée sur des publications scientifiques et sur des échanges constants avec les scientifiques et décideurs, outre une action énergique pendant et après la troisième Conférence scientifique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, pour recenser les questions nouvelles de politique générale ci-après que l'on estime pertinentes pour déterminer les activités futures fondées sur des données scientifiques de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification :

a) L'importance des zones arides. Les effets de la dégradation des terres et des changements climatiques sur les utilisateurs des terres arides dépassent les frontières. À l'heure de la mondialisation des marchés, la dégradation des terres et les changements climatiques dans les zones arides entraînent des effets indirects sur d'autres systèmes climatiques et écologiques par le biais des migrations, des marchés, de l'insécurité et des conflits. Ces effets indirects doivent être étudiés scientifiquement, afin d'améliorer la sensibilisation au niveau mondial, de sorte qu'une plus grande attention soit accordée à la réduction de la dégradation des terres, tout particulièrement dans les zones arides;

b) La séparation des déterminants climatiques et des déterminants de l'utilisation des terres. Des méthodes doivent être élaborées et utilisées pour distinguer les effets des changements climatiques de ceux de la dégradation des terres sur le fonctionnement des systèmes agroécologiques et humains;

c) Le régime de propriété foncière des petits exploitants. Il faut des méthodes robustes et pratiques pour établir les différences de taux de dégradation des terres entre les utilisateurs de terres qui sont propriétaires et ceux qui ne le sont pas afin d'appeler l'attention sur les questions de droits de propriété et de favoriser l'apprentissage social concernant la dégradation des terres afin d'appuyer des mesures pour parvenir à la gestion durable des terres;

d) Le caractère indispensable d'une évaluation économique. L'action face aux effets de la DDTS doit reposer sur de solides évaluations économiques qui tiennent compte de l'économie de la dégradation des terres et des changements climatiques, en examinant les coûts de l'action et de l'inaction, y compris les aspects non monétaires;

e) La spéculation foncière. Une spéculation foncière accrue et l'acquisition de terres à grande échelle risquent d'avoir des conséquences sociales immenses tant à l'échelle internationale qu'au niveau local, en modifiant l'accès aux ressources

naturelles aussi bien que leur utilisation, et des études sur les cas pilotes actuels sont donc nécessaires;

f) La transformation des terres et la dégradation des terres. À court terme, il est possible que les écosystèmes des terres agricoles et des terres de parcours qui ont remplacé les écosystèmes naturels ne se dégradent pas. Cependant, la perte des services écosystémiques qui étaient assurés par les écosystèmes naturels avant leur transformation peut entraîner une dégradation des systèmes agricoles, ce qui pourrait avoir une incidence sur le bien-être humain à moyen ou à long terme. La dépendance des espaces cultivés à l'égard des services fournis par les écosystèmes naturels doit être étudiée plus avant, afin d'orienter l'aménagement du territoire et la recherche d'un équilibre entre l'intensification et l'extensification dans l'utilisation des terres;

g) Neutralité en matière de dégradation des terres et suivi. Les données de télédétection doivent être intégrées avec les observations au sol et validées par celles-ci, à l'aide de technologies comme la téléphonie mobile pour associer les citoyens, y compris les femmes et les jeunes, à un suivi participatif, faute duquel la notion de neutralité en matière de dégradation des terres ne peut être appliquée;

h) La neutralité en matière de dégradation des terres en fonction des écosystèmes. Répondre à la dégradation des terres dans un type d'écosystème ou un biome déterminés ne compense pas nécessairement les pertes qui surviennent dans un autre (dans la mesure où les services écosystémiques sont différents). Des dispositions doivent donc être prises pour compenser la dégradation des terres au sein des types d'écosystème (plutôt qu'entre les types d'écosystèmes);

i) La neutralité en matière de dégradation des terres en fonction des moyens de subsistance. Certaines tendances assez récentes qui laissent prévoir des changements majeurs dans l'utilisation des terres à des fins extractives (activités minières) et des bouleversements du paysage pour l'agriculture irriguée risquent d'aboutir à des changements irréversibles du paysage et de la productivité des terres, ce qui aura des conséquences pour les moyens de subsistance liés à ces terres. Ces tendances assez nouvelles dans la modification de l'utilisation des terres doivent être étudiées de façon à pouvoir mesurer et décrire la neutralité en matière de dégradation des terres en tenant compte de l'ensemble des gains et des pertes;

j) La vulnérabilité liée aux changements environnementaux. Les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquent les changements possibles du capital naturel en fonction de scénarios pour le climat futur. Pour orienter les options vers l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres, les décideurs doivent engager des moyens de recherche pour déterminer la façon dont les changements climatiques et l'utilisation des terres interagissent et les processus qui peuvent être indépendants les uns des autres;

k) Les connaissances locales/traditionnelles et l'adaptation. Il est essentiel de développer plus avant des moyens novateurs de recueillir et d'appliquer des connaissances locales et traditionnelles relatives à l'utilisation des terres afin de soutenir le développement de l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres;

l) La diversification des revenus et l'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres. La diversification des revenus a fait ses preuves comme stratégie pour réduire la vulnérabilité. Des études sont nécessaires sur les incidences de la diversification des revenus (et des obstacles à celle-ci) dans les zones arides rurales face aux changements climatiques et à la dégradation des terres;

m) Les mesures renforçant la résilience. Si des travaux ont été menés sur la remise en état ou la régénération de terres déjà dégradées et sur l'atténuation de la

dégradation des terres soumises à une utilisation dégradante, on en sait moins sur les mesures qui améliorent la résilience qui peuvent éviter ou atténuer la dégradation des terres qui ne sont pas soumises à une utilisation dégradante, eu égard aussi en particulier aux changements climatiques.

C. Critères pour de nouvelles orientations théoriques

44. Au cours de son examen, l'Interface science-politique a recensé les critères ci-après pour des orientations théoriques innovantes qui doivent être prises en considération dans l'effort mené pour optimiser les effets des futures activités fondées sur des données scientifiques au titre de la Convention sur la désertification et le processus d'intégration des données scientifiques dans les politiques en général :

a) Renforcer la production de connaissances pertinentes et à jour par des méthodes systémiques et pluridisciplinaires qui soient :

- i) Intégrées pour l'ensemble des systèmes humains et socioécologiques;
- ii) Participatives, en associant toutes les parties prenantes (y compris les scientifiques) dans la production concertée de connaissances tout au long du processus de recherche;
- iii) Soucieuses de l'équilibre hommes-femmes dans leurs objectifs et leur conception (en donnant la possibilité de ventiler les ensembles de données par sexe);
- iv) Centrées sur le fonctionnement des systèmes (y compris des analyses de la chaîne de valeur et des services écosystémiques marchands et non marchands) et permettent donc de déterminer les points d'appui, les incitations et les obstacles à des interventions durables, les coûts de transaction institutionnels, et les arbitrages entre les avantages économiques, sociaux et environnementaux escomptés;
- v) Conçues pour contribuer à des options techniques, économiques, de gouvernance et de politique générale capables d'améliorer les moyens de subsistance et l'intégrité des écosystèmes dans les systèmes de zones arides;

b) Intégrer les processus de participation (lors du recensement des problèmes et de la sélection, de l'évaluation et du suivi des interventions) à la prise des décisions, en créant des mécanismes de coopération et d'échange de connaissances entre les différentes parties prenantes (populations locales, scientifiques, responsables et décideurs et grand public) et en améliorant ces mécanismes;

c) Faciliter l'utilisation des connaissances locales/traditionnelles et leur intégration avec d'autres formes de connaissances dans la découverte scientifique et l'élaboration de politiques;

d) Élaborer une méthode systématique d'évaluation et de suivi des tendances et des incidences de la DDTS et de la gestion durable des terres par une combinaison appropriée d'observations générales et de données recueillies localement avec la participation de l'ensemble des parties concernées – tous les intérêts étant représentés, y compris ceux des femmes et des jeunes. L'utilisation d'indicateurs adaptés à certaines zones avec l'appui des scientifiques, des services de vulgarisation et des populations locales pour suivre la situation (sur les plans quantitatif et qualitatif) de la diversité biologique, des sols et des ressources en eau sur les terres cultivées ou les terres de pâturage, peut contribuer à préserver la productivité des terres et de leurs

fonctions. Un suivi permanent de l'état du capital naturel⁹ permettra des politiques réactives en détectant en temps utile les principales zones où des interventions ciblées doivent être menées d'urgence, offrira une base pour évaluer l'efficacité de la gestion durable des terres dans le maintien du fonctionnement des systèmes de zones arides (y compris la productivité) et facilitera l'établissement des rapports nationaux sur l'état des terres du pays;

e) Veiller à ce que toutes les parties prenantes disposent de données et d'informations fiables sur les questions relatives à la DDTS, sous une forme facilement accessible pour appuyer l'élaboration de politiques, élaborer des plans de gestion et prendre des mesures;

f) Reconnaître le fait que les constatations scientifiques doivent être traduites en conseils pratiques, dont l'efficacité doit être vérifiée par les utilisateurs finals. C'est indispensable non seulement pour que les résultats soient utiles, mais aussi pour qu'ils soient mieux acceptés par les populations locales et que celles-ci se mobilisent davantage;

g) Faciliter le lien entre données scientifique et prise des décisions au moyen d'outils comme la modélisation participative, l'aide à la décision multicritères et l'élaboration et l'évaluation de scénarios collaboratifs;

h) Remédier aux faiblesses de communication actuelles entre différentes parties prenantes et à différents niveaux géographiques et institutionnels en tirant parti des nombreux progrès technologiques qui facilitent l'élaboration de contenu par les utilisateurs, la mobilité d'accès, l'interopérabilité fluide et l'utilisabilité vérifiée par les utilisateurs;

i) Étudier un cadre d'évaluation commun aux trois Conventions de Rio afin de faciliter le suivi simultané des multiples services écosystémiques tout en mettant en évidence les avantages multiples qu'offre la gestion durable des terres. Voir également le document ICCD/COP(12)/CST/3 pour plus de précisions.

IV. Conclusions et propositions

45. L'Interface science-politique présente les propositions figurant dans la section III.A du présent document, fondées sur les résultats de la troisième Conférence scientifique, aux fins d'examen par le CST et comme contribution aux recommandations pratiques devant être examinées par la Conférence des Parties.

46. L'Interface science-politique propose au CST de recommander à la Conférence des Parties d'inviter les Parties et les programmes et organisations de recherche régionaux, nationaux et internationaux à promouvoir la recherche au sujet des nouvelles questions recensées par l'Interface science-politique à la section III.B.

⁹ On entend par capital naturel le stock mondial de ressources naturelles (y compris les sols et la diversité biologique) qui produit une offre de biens ou de services à long terme.